

## PLAN DE COURS<sup>1</sup>

SIGLE ET TITRE DU COURS : FIS3000 – Fiscalité avancée

GROUPE : 05 - Formation à distance

CHARGÉ DE COURS<sup>2</sup> : Pascal Théberge

---

### PRÉSENTATION DU CHARGÉ DE COURS

Ayant comme formation un baccalauréat en Sciences comptables de l'UQAT ainsi qu'une maîtrise en Fiscalité de l'université de Sherbrooke, Pascal Théberge a gagné son expérience en tant que fiscaliste pendant 5 ans dans un cabinet comptable d'envergure. Aujourd'hui, Pascal Théberge détient une entreprise de consultation en fiscalité et fait la gestion d'un grand parc immobilier commercial à Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue.

### ACCEPTATION DU DÉPARTEMENT<sup>3</sup>

---

---

HUMAINE  
CRÉATIVE  
AUDACIEUSE

<sup>1</sup> [Procédure relative aux plans de cours](#)

<sup>2</sup> Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger la lecture du texte.

<sup>3</sup> Conformément à la [Procédure relative aux plans de cours](#), un plan de cours qui n'a pas été accepté par le département ne peut être présenté aux étudiants.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION DE 1ER CYCLE

**La formation de premier cycle trouve sa spécificité dans les caractéristiques suivantes :**

- elle vise le développement chez l'étudiant de ses capacités d'analyse et de synthèse par l'étude relativement approfondie d'une discipline ou d'un champ d'études dans les aspects aussi bien théoriques qu'empiriques et en misant sur l'appropriation des fondements et de la méthodologie propre à cette discipline ou à ce champ d'études ;
- dans la perspective d'une éducation permanente, elle développe la capacité d'apprendre par soi-même de façon continue ;
- elle le rend capable de s'adapter facilement aux changements, de relier son champ de compétence aux autres spécialités et de collaborer avec des tiers ;
- elle le rend capable de discerner la valeur objective des affirmations qu'il fait ou qui lui sont faites, de bien comprendre, interpréter et commenter l'information ;
- elle développe chez lui une compétence professionnelle ou scientifique qui le rend apte à intervenir efficacement et à mesurer la portée sociale et éthique de ses activités ;
- elle l'amène à maîtriser le langage propre à son domaine de connaissances, à pouvoir produire un discours cohérent et pertinent, à l'articuler de façon précise, claire et concise, tant à l'écrit qu'à l'oral et, ainsi, à être capable de communiquer ses connaissances dans son milieu professionnel ou scientifique et dans l'ensemble de la société ;
- elle développe son esprit d'initiative et sa créativité, qui le rendent actif dans son milieu et l'amènent à appliquer ses connaissances à des situations et des problèmes nouveaux.

## DESCRIPTION DU COURS

### Contenu

Mécanismes de législation. Résidence fiscale. Gain ou perte en capital (notions avancées). Dons. Règles d'attribution. Décès. Fiducies. Non-résidents. Sociétés de personnes. Imposition des sociétés (notions avancées). Principe d'intégration. Relations entre les sociétés. Taxes à la consommation fédérales et provinciales. Revue des différentes modifications amenées par les budgets provincial et fédéral. Autres sujets d'actualité. Particularités des PME. Planification fiscale.

### Préalables

FIS2000

## OBJECTIFS DU COURS

### GÉNÉRAUX

Développer son esprit d'analyse, son jugement professionnel et se sensibiliser aux dimensions éthiques entourant les choix fiscaux. Connaître et appliquer les règles fiscales avancées au sujet des dispositions réelles et réputées (gain en capital, dons, décès, non-résident). Solutionner certains problèmes concrets relevant de la fiscalité des sociétés. Analyser les diverses questions fiscales en lien avec les actionnaires et les sociétés par actions.

### SPÉCIFIQUES

Au terme de ce cours, l'étudiant(e) sera en mesure de :

De maîtriser les règles fiscales suivantes:

- Calcul du gain ou de la perte en capital d'un particulier ou d'autres contribuables,
  - Calcul de l'impôt au décès d'un particulier,
  - Règles d'attribution;
  - Particularités des fiducies,
  - Particularités des sociétés de personnes,
  - Calcul de l'impôt des non-résidents,
  - Impact fiscal de l'émigration et de l'immigration,
  - Calcul du revenu net, du revenu imposable et de l'impôt à payer des sociétés,
  - Règles de base relatives à la TPS et à la TVQ.
2. De produire des déclarations d'impôt fédérales et québécoises pour des sociétés résidant au Québec de même que pour des particuliers décédés.
3. De développer son sens critique et son sens de la planification fiscale pour tous les contribuables. Ainsi, il devra être en mesure:
- De comprendre comment les règles fiscales s'intègrent dans les décisions des contribuables,
  - De prévoir les impacts fiscaux d'une transaction personnelle, commerciale ou corporative,
  - D'organiser les affaires du contribuable de façon à minimiser et/ou reporter sa charge fiscale.
4. De déceler les situations qui demandent l'intervention d'un expert.
5. De se familiariser avec les nombreux documents mis à sa disposition pour faciliter l'interprétation de la Loi de l'impôt sur le revenu et s'habituer à la recherche personnelle.
6. D'acquérir les connaissances nécessaires en vue de l'obtention d'un titre professionnel comptable ou de planificateur financier.

## CALENDRIER

Séance (semaine)	Contenu	Lectures, travaux et directives
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Présentation du plan de cours</li> <li>– Introduction</li> <li>– Importance de la loi</li> <li>– Formes juridiques des entreprises</li> <li>– Synthèse du cours – Introduction à la fiscalité</li> <li>– Concept de la résidence fiscale au Canada</li> <li>– Aspects administratifs</li> </ul>	<u>CCH</u> Chap. A: sections 1 à 4 Chap. B: sections 1 et 4 Chap. C : sections 1 à 3
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Gain et perte en capital</li> </ul>	<u>CCH</u> Chap. L : sections 1,2,4,5,7 (sauf 7.3, 7.6 à 7.9)
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Gain et perte en capital (suite)</li> <li>– Déduction pour gain en capital</li> </ul> <p><b>*Formation des équipes pour les travaux*</b></p>	<u>CCH</u> Chap. L : sections 6 et 8 (sauf 8.2, 8.5 et 8.6)
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'impôt au décès</li> </ul>	<u>CCH</u> Chap. M : section 4 (sauf 4.5 à 4.7)
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les fiducies</li> <li>– Les dons</li> <li>– Les règles d'attribution</li> </ul>	<u>CCH</u> Chap. M : sections 1 à 3 Chap. P : sections 1 à 9
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les sociétés de personnes</li> </ul> <p><b>Prévoir 20 minutes (séance Teams) à votre horaire durant la 6<sup>e</sup> semaine pour la rencontre-client.</b></p> <p><b>Travail 1 (en équipe)</b></p>	<u>CCH</u> Chap. O : sections 1 à 4
7	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les non-résidents</li> </ul>	<u>CCH</u> Chap. Q : sections 1 à 5 Chap. B : sections 1 et 2
8	<p><b>Examen mi-session</b></p>	<b>En ligne (3 heures)</b> <b>Document Word (questions)</b> <b>Document Excel (réponses)</b>
9	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Introduction à l'intégration des revenus</li> <li>– Les sociétés par actions</li> <li>– Calcul du revenu net et imposable des sociétés par actions</li> </ul>	<u>CCH</u> Chap. N au complet avec annexes
10	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Calcul de l'impôt des sociétés (fédéral et provincial)</li> <li>– Présentation du logiciel Taxprep</li> </ul>	<u>CCH</u> Chap. N au complet avec annexes

<b>11</b>	– Calcul de l'impôt des sociétés (fédéral et provincial)	<u>CCH</u> Chap. N au complet avec annexes
<b>12</b>	– Relations entre les sociétés (liées, affiliées, associées, rattachées) – Règles relatives à la notion d'acquisition de contrôle d'une société	<u>CCH</u> Chap. N : sections 3.9, 4.5.2 et 5.3.3 Chap. I : sections 8 et 9
<b>13</b>	– TPS, TVQ et autres taxes	<u>CCH</u> Chap. U : sections 1, 2 (sauf 2.4 et 2.8)
<b>14</b>	– TPS, TVQ et autres taxes (suite)  <b>* Appréciation des enseignements</b>  <b>Remise du travail #2 (en équipe)</b>	<u>CCH</u> Chap. U : sections 1, 2 (sauf 2.4 et 2.8)
<b>15</b>	<b>Examen final</b>	<b>En ligne (3 heures)</b> <b>Document Word (questions)</b> <b>Document Excel (réponses)</b>

## ÉVALUATION DE L'ÉTUDIANT

### Notation

Conformément à l'article 2.13.1 du [Règlement 3 des études de 1<sup>er</sup> cycle de l'UQAT](#), la notation littérale pour ce cours représente :

A+, A, A-;      B+, B, B-;      C+, C, C-;      D+, D;    E

Une cote variable sera utilisée pour établir la notation littérale pour ce cours.

### Pondération d'une activité

Conformément la résolution M10-GES-38-07 du Conseil de module des sciences de la gestion, aucune activité d'évaluation ne peut représenter plus de 50 % de la note finale d'un cours.

L'enseignant peut exiger, s'il le précise dans son plan de cours, que les étudiants obtiennent une note minimale pour un ou plusieurs éléments d'évaluation pour la réussite du cours.

### Participation

Conformément la résolution M10-GES-38-08 du module des sciences de la gestion, aucune pondération ne doit être attribuée à la participation des étudiants dans tous les cours du module.

### Présentation des travaux écrits

Conformément à la résolution M10-GES-38-09 du module des sciences de la gestion, tout travail remis à l'enseignant doit respecter les règles de présentation de la dernière version du [Guide de présentation des travaux écrits de l'UQAT](#).

### Délai de correction

Sauf dans les cours à formule particulière ou dérogeant du calendrier universitaire (intensif, de moins de trois crédits, s'échelonnant sur plus d'un trimestre, stage, projet d'application, etc.), un élément d'évaluation comptant pour au moins 20 % de la note finale doit être administré et corrigé pour que les résultats soient connus des étudiants avant la date limite d'abandon sans mention d'échec au dossier universitaire et sans remboursement prévue au calendrier universitaire.

## **Évaluation de la qualité du français**

Conformément à la [\*Politique linquistique de l'UQAT\*](#) et la résolution M00-GES-10-06 du module des sciences de la gestion, jusqu'à 10 % des points des travaux individuels et des travaux en équipe peuvent être déduits de la note obtenue en regard de la qualité du français écrit.

## **Omission ou retard dans remise d'un travail**

L'omission de remettre ou de compléter un travail dans les délais demandés entraîne une perte de 20 % par jour de retard de la note finale de ce travail.

## **Absence à un examen**

Conformément à la [\*Politique d'absence et de reprise à un examen du module des sciences de la gestion\*](#), seul un motif sérieux permet à l'étudiant de reporter, de s'absenter et de reprendre un examen. Le motif invoqué doit relever de circonstances importantes et indépendantes de la volonté de l'étudiant.

L'étudiant qui doit reporter ou s'absenter à un examen doit compléter, signer et envoyer le formulaire de demande de reprise d'examen dans les délais prescrits avec les pièces justificatives par courriel à l'adresse [gestion.distance@uqat.ca](mailto:gestion.distance@uqat.ca).

## **Plagiat**

Conformément au [\*Règlement 12 sur le plagiat ou la fraude pour les étudiants de l'UQAT\*](#), tout acte (incluant la tentative et la participation) de plagiat ou de fraude relatif autant aux travaux académiques qu'aux documents officiels à caractère scolaire peut entraîner une ou plusieurs sanctions.

## **Intelligence artificielle**

Le recours aux outils d'intelligence artificielle générative (ex. : ChatGPT) n'est pas autorisé pour la réalisation des évaluations du cours (travaux et examens) et entraînera un signalement à titre d'infraction de nature académique<sup>4</sup>.

Dans tous les cas, la déclaration des sources et références documentaires utilisées est requise. Le fait « *d'utiliser totalement ou en partie un texte ou une production d'autrui ou tout matériel dont le contenu a été obtenu par le biais de ressources informatiques (incluant les outils d'intelligence artificielle comme ChatGPT), en le faisant passer pour sien* », entre autres en n'indiquant pas les références entraînera automatiquement un signalement à titre d'infraction de nature académique<sup>4</sup>. Veuillez-vous référer au Guide de présentation des travaux écrits.

À noter que pour chacun des cours de votre programme des orientations différentes relatives à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative peuvent être prises par la ressource enseignante. Il est de la responsabilité de l'étudiant de se conformer aux attentes de chaque cours.

---

<sup>4</sup> [\*Règlement 12 sur le plagiat\*](#), art.4

## Échec à un cours

Conformément à l'article 2.12.3 du [\*Règlement 3 des études de 1<sup>er</sup> cycle de l'UQAT\*](#), l'évaluation est continue en ce qu'elle tient compte, pendant toute la durée du cours, de tous les éléments susceptibles de révéler le niveau d'apprentissage et de formation atteint. C'est pourquoi, en cas d'échec d'un cours, il n'y a pas d'examen de reprise tenant lieu d'évaluation globale.

Travaux évalués	% de la note finale	Date limite de remise
<b>Travail d'équipe 1</b> (2-4 personnes maximum) (Oral sur Teams - Rencontre-client pour la déclaration d'une personne décédée)**	15%	Semaine 6 (prendre rendez-vous dans la semaine 5 obligatoirement)
<b>Travail d'équipe 2</b> (2-4 personnes maximum) (Déclarations d'impôt d'une société par actions)***	15%	Mercredi de la semaine 14 à 23h59
Examen mi-session – en ligne sur moodle	35%	Semaine 8
Examen fin-session – en ligne sur moodle	35%	Semaine 15

## Détail des évaluations

(Les consignes et les grilles détaillées des évaluations sont disponibles sur le portail du cours)

L'étudiant a accès à ses manuels, notes et internet pour la réalisation des examens.

## Détail des travaux évalués

\* Un travail remis individuellement se verra attribuer la note 0. Un travail remis en retard pourrait recevoir la note de 0.

\*\* L'oral consiste à une rencontre-client en équipe de 2 à 4 personnes maximum. Vous devez répondre aux questions du client au sujet de la déclaration de revenus d'une personne décédée. Durée d'environ 20 minutes par équipe. Rencontre TEAMS prévue à la semaine 6 entre le client (professeur) et chaque équipe.

\*\*\* Les déclarations de revenus des sociétés fédérale et provinciale devront être produites à l'aide du logiciel Taxprep des sociétés (disponible via le serveur d'application de l'UQAT). Les déclarations de revenus T-2 et CO-17 (incluant les annexes pertinentes) doivent être remises en version électronique (dépôt sur Moodle) à la semaine 14. Un document contenant vos calculs (Excel), vos hypothèses et vos analyses doit également être remis avec les déclarations de revenus.

## MÉTHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT

### Rôles du professeur :

Le professeur collabore à la réussite de l'étudiant par le biais d'activités de réflexion qui contribuent à accroître les différents savoirs nécessaires à cette réussite. En d'autres mots, il transmet les informations pertinentes, oriente et guide l'étudiant dans sa démarche et répond aux demandes individuelles d'assistance en regard de l'atteinte des objectifs du cours et en évalue le degré d'atteinte. De plus, il indique les principes de fonctionnement du cours (par exemple les règles quant à la participation, aux arrivées tardives, aux consignes de sécurité s'il y a lieu, etc.).

### Délai de réponse :

La résolution *DEP-2019-SG-287-14* du département des sciences de la gestion stipule que :

« Le professeur ou le chargé de cours répondra à l'étudiant dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Pour les questions nécessitant des réponses plus élaborées, après avis transmis à l'intérieur de ce délai, une réponse complète sera fournie à l'intérieur de cinq jours ouvrables. Passé ces délais, et après avoir tenté une relance, l'étudiant peut aviser le directeur du département, pour les cours de 1<sup>er</sup> cycle, ou le directeur du programme, pour les cours de 2<sup>e</sup> cycle, afin qu'il communique par téléphone avec le professeur ou le chargé de cours concerné. Dans des circonstances particulières, le professeur ou chargé de cours qui ne serait pas en mesure de respecter momentanément ces délais doit en aviser ses étudiants. »

### Rôles de l'étudiant :

De son côté, l'étudiant assume ses responsabilités quant à la prise en charge du développement de sa formation. Il s'en approprie les objectifs, se fait et réalise un plan de travail pour les atteindre et satisfait aux exigences (lectures, travaux, coopération) requises dans ce cours. Il doit évaluer l'enseignement et le cours avec objectivité.

De plus, il prend l'initiative de rencontrer individuellement le professeur au besoin. Bien sûr, ces rencontres professeur-étudiant ne peuvent avoir pour objectif de compenser l'absence au cours. L'étudiant ne peut utiliser son cellulaire ou autres équipements électroniques à l'intérieur d'un cours, à l'exception du matériel prévu dans un cadre pédagogique.

Aucun enregistrement audio ou vidéo n'est permis sans l'autorisation écrite de l'enseignant. Le non-respect de cette directive pourra entraîner des sanctions telles que prévues par les règlements et politiques de l'UQAT en vigueur.

## SOURCES DOCUMENTAIRES

### Matériel obligatoire :

LANDRY, Suzanne. *Guide fiscal CCH*. Brossard : Wolters Kluwer Québec Ltée. (Édition courante)

LANDRY, Suzanne. *Problèmes et solutions, Tome I et II* (Guide fiscal CCH). Brossard : Wolters Kluwer Québec Ltée. (Édition courante)

*Puisque la législation fiscale change fréquemment, les étudiant(e)s utilisant des éditions antérieures des volumes ci-dessus indiqués le font à leurs propres risques.*

Veuillez-vous référer au site Web <https://www.uqat.ca/etudes/distance/gestion/cours/> pour l'achat du matériel obligatoire.

### Matériel complémentaire :

MORIN, R., PAPILLON, M. (2023). *Fiscalité spécialisée*, 36e édition. Toronto : Carswell.

MORIN, R., PAPILLON, M., (2023). *Problèmes d'impôt solutionnés Fiscalité spécialisée*, 36e édition. Toronto : Carswell.

MORIN, R., PAPILLON, M. (2018). *Impôt sur le revenu des particuliers et sociétés*, 31e édition. Toronto : Carswell.

MORIN, R., PAPILLON, M., (2018). *Problèmes d'impôt solutionnés Impôt sur le revenu des particuliers et sociétés*, 31e édition. Toronto : Carswell.

Bibliothèque UQAT, Base de données, Comptabilité et gestion, Guide de l'impôt canadien (CCH), , <http://bibliotheque.uqat.ca/>, consulté le 1<sup>er</sup> août 2024.

Gouvernement du Canada, Loi de l'impôt sur le revenu, version électronique, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-3.1/>, consulté le 1<sup>er</sup> août 2024.

Publications Québec, Loi sur les impôts du Québec, version électronique <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr>ShowTdm/cs/I-3>, consulté le 1<sup>er</sup> août 2024.

Gouvernement du Canada, Loi sur la taxe d'accise, version électronique, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-15/>, consulté le 1<sup>er</sup> août 2024.

Publications Québec, Loi sur la taxe de vente du Québec, version électronique, <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr>ShowTdm/cs/T-0.1>, consulté le 1<sup>er</sup> août 2024.

Publications du ministère du Revenu du Québec. (Adresse Internet: <http://www.revenuquebec.ca>)

Publications de l'Agence du revenu du Canada (adresse Internet: <http://www.cra-arc.gc.ca>) consulté le 1<sup>er</sup> août 2024 :

- Bulletins d'interprétation, Folios de l'impôt sur le revenu
- Circulaires d'information.
- Décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu.
- Autres publications produites par ce ministère.

Jurisprudence : disponible gratuitement sur CanLii (<http://www.canlii.org>) consulté le 1<sup>er</sup> août 2024.

Site gratuit de recherche juridique : [www.obiter2.ca](http://www.obiter2.ca) consulté le 1<sup>er</sup> août 2024.